

2008/8817 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 € A L'ASSOCIATION TRACE POUR L'ORGANISATION DE LA "QUINZAINE DU COMMERCE EQUITABLE" (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Pour la 8<sup>e</sup> année consécutive la quinzaine du commerce équitable va se dérouler en France du 25 avril au 11 mai 2008. C'est un événement national qui vise à informer et à sensibiliser le grand public aux enjeux de ce commerce plus respectueux de l'Homme et de son environnement.

En France plus de 3 200 actions ont été réalisées en 2007 (contre 170 en 2001).

Le développement spectaculaire de ce secteur se traduit par une augmentation des ventes de +103 % entre 2003 et 2006 et un élargissement de l'offre : on compte actuellement plus de 1 500 références dans le secteur de l'alimentaire, du textile, de l'artisanat.

Cependant, il reste du chemin à parcourir pour que ce type de commerce pèse réellement dans les échanges mondiaux.

A Lyon, la structuration de ce secteur continue à progresser, autour du CLACE (Collectif Lyonnais des acteurs du commerce équitable) qui regroupe 37 acteurs sur la Ville, issus du milieu associatif (Equisol, Comequi, le CADR, Artisans du Monde, Artisanat Sel, Trace) et du monde de l'entreprise (L'Epicierie Equitable, Karawan, Quat'rues, Laspid...).

Depuis 2005, un comité de pilotage, auquel la Ville de Lyon participe, assure la bonne organisation de la "Quinzaine du commerce équitable". Ce comité de pilotage nomme la structure référente pour porter l'événement.

En 2008, c'est l'Association TRACE (Collectif Rhône Alpin pour le Commerce Equitable) qui a été retenue par le CLACE.

Des groupes de travail ont été formés pour mener les actions suivantes :

**1. L'événement phare** reste le temps fort de la « Quinzaine du commerce équitable ». Il se déroulera dans un seul lieu, sur deux jours (26 et 27 avril 2008). Il comprendra :

- un marché composé d'environ 20 stands ;
- un espace d'information sur le « commerce équitable » ;

- un espace de détente : café – restauration équitable ;
- un espace scénique pour les concerts, le défilé de mode, le concours de Slam, les cafés-débat et la projection de films sur le commerce équitable.

**2. L'opération « Restaurants équi'tables »** sera renouvelée pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. Elle permet de sensibiliser au commerce équitable des publics très divers dans un cadre détendu. 35 restaurateurs proposeront des plats à base de produits issus du commerce équitable et s'engageront à communiquer auprès de leurs clients sur cette opération.

**3. L'opération « Parcours de découverte »** est destinée à faire découvrir au grand public la diversité de l'offre en commerce équitable (environ 15 lieux seront identifiés) dans un esprit festif : animations, dégustations...

**4. Une session de formation** sur le commerce équitable destinée à tous les bénévoles, afin d'actualiser leurs connaissances et de débattre ensemble sur les « enjeux du commerce équitable », un secteur en pleine croissance.

**5. Une journée de conférences**, permettra d'aborder diverses thématiques : lien entre commerce équitable Sud/Nord, Nord/Nord, impact au Sud, mutualisation des acteurs au Nord...

La communication de cet événement sera assurée à travers une campagne d'affichage et la réalisation de 15 000 dépliant/programme.

L'Association TRACE (Travaux Rhône Alpin pour le Commerce Equitable) sollicite la Ville de Lyon pour organiser cette « quinzaine du commerce équitable ».

Le budget prévisionnel de la quinzaine ressort à 43 500 euros et l'association TRACE sollicite une subvention de 20 000 euros.

La promotion du commerce équitable et la sensibilisation des citoyens sur ce thème font partie des priorités inscrites dans les axes de travail de la délégation à l'économie sociale et solidaire.

Une convention sera établie afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Economie - Développement International - NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

**DELIBERE**

1- Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'Association TRACE pour l'organisation de la « Quinzaine du commerce équitable ».

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association TRACE est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au programme ESS01, opération ESSCCE, ligne de crédit 25163, fonction 90, nature comptable 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

G. GOUZOU-TESTUD